



**OBSERVATOIRE DES  
ACCOMPAGNEMENTS A  
L'INSTALLATION-TRANSMISSION**

**DU RESEAU DES CIVAM**

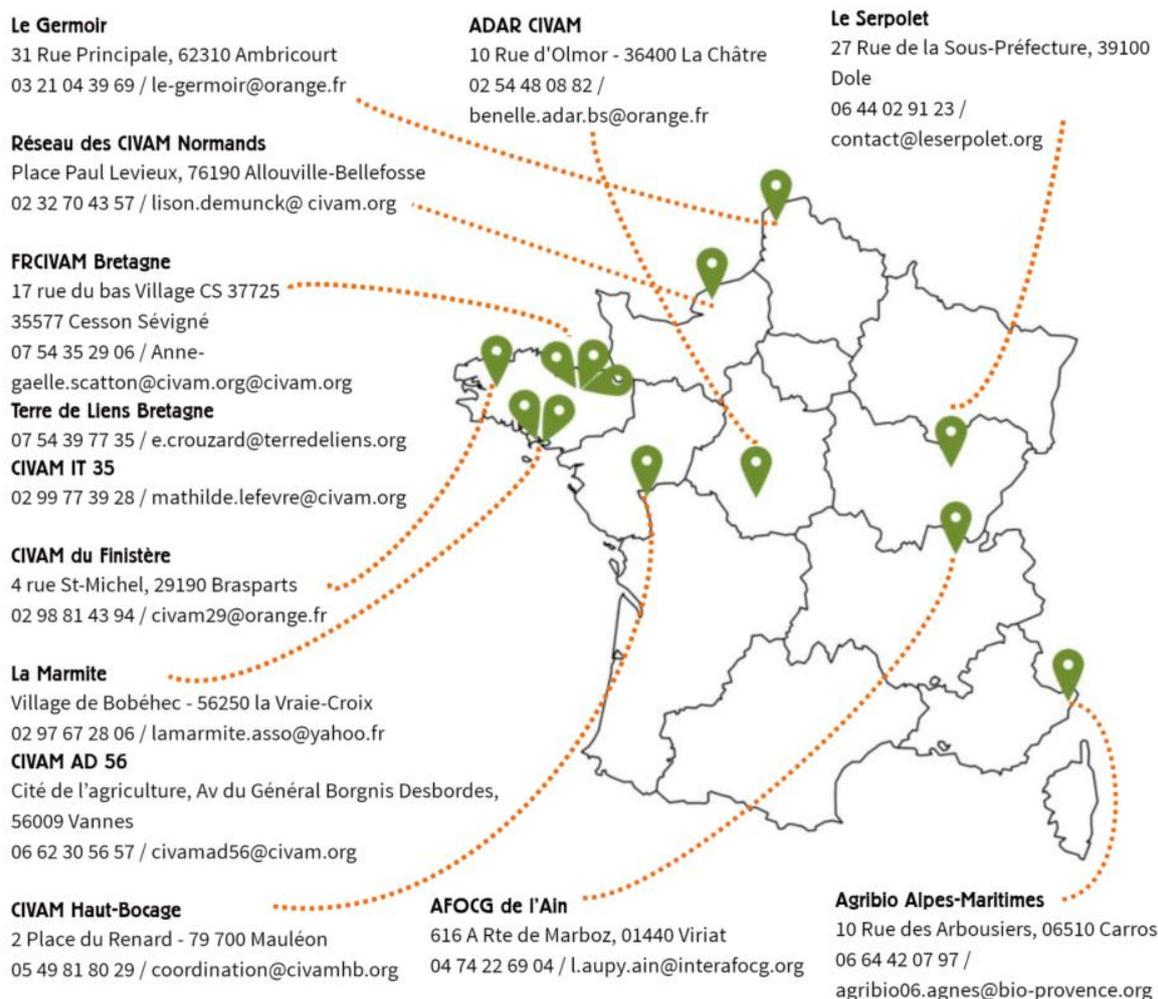
Données 2023-2024

# Table des matières

Table des matières	2
Notes méthodologiques	3
Analyse des données des porteurs·euses·s de projet	4
Échantillon	4
Autres accompagnements	7
Focus sur les accompagnements proposés	8
Caractéristiques des projets	13
Concernant le rôle des structures partenaires (CIVAM, ARDEAR, etc.)	18
Analyse des données des cédant·e·s	21
Échantillon	21
Caractéristiques des fermes	22
Focus sur les accompagnements proposés	23
Conclusions et perspectives	27
Lexique	29

# Notes méthodologiques

L'axe 2 du projet installation-transmission consiste en la mise en place d'actions d'accompagnement des porteur·euse·s de projet et de cédant·e·s par 12 groupes CIVAM et dont une première analyse est rendue ici sur la période de mai 2023 à mai 2024.



Ces accompagnements ont pris la forme d'entretiens individuels ou collectifs, de formations thématiques courtes, de parcours de formation (type De l'idée au projet) de stages ou de mise en réseau. Ils ont fait l'objet d'un suivi à travers une base de données dédiée et coconstruite avec les groupes CIVAM.

Des données ont été collectées auprès de **375 porteur·euse·s de projets** et **75 cédant·e·s** et cette première analyse porte sur un pas de temps d'accompagnement de **10 à 12 mois (mai 2023-mai 2024)**.

Bien que les accompagnements réalisés aient pu avoir démarré avant mai 2023, les données collectées ne permettent de les analyser qu'en partant de cette date mais ont toutes été

réactualisées à T+1, c'est-à-dire à la fin de la période d'analyse, soit en mars 2024 pour permettre une lecture des évolutions permises par l'accompagnement.

Avant toute chose il faut signaler qu'au regard des durées moyennes des parcours d'installation, le temps de la collecte des données est peu propice à l'observation d'évolutions significatives. C'est pourquoi l'analyse sera réalisée une nouvelle fois en mai 2025 et, espérons-le, les années suivantes également.

En effet, la réalisation d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé<sup>1</sup> peut durer jusqu'à 3 ans et il est rare de voir aboutir un projet d'installation en un an, en particulier pour des profils de plus en plus nombreux de porteur·euse·s de projet Non Issus du Milieu Agricole (NIMA) dont les besoins en compétences, savoirs, savoirs-faire, foncier et mise en réseau sont décuplés. Idem pour le parcours de transmission qui peut prendre de 5 à 10 ans !

La taille de l'échantillon est également à prendre en compte car elle ne représente pas l'ensemble des porteur·euse·s de projet et cédant·e·s qui frappent à la porte des CIVAM et autres structures d'accompagnement à l'installation. En effet, les 12 groupes du projet accompagnent environ **900 porteur·euse·s de projet et 150 cédant·e·s par an**<sup>2</sup>.

## Analyse des données des porteurs·euses·s de projet

### Échantillon

- **Moyenne d'âge : 38 ans.**

Elle est de 32,7 pour les personnes accueillies par les PAI<sup>3</sup> en 2019. 30 % des installations en France sont le fait de personnes de plus de 40 ans. **Les CIVAM accompagnent des personnes sensiblement plus âgées, donc potentiellement en reconversion professionnelle avec, par conséquent, des contraintes pouvant rendre la durée des parcours plus longs et les trajectoires plus complexes mais aussi des expériences et des motivations pouvant nourrir des transitions agroécologiques (quête de sens, retour à la terre, besoin de nature).**

- **31 % ont plus de 40 ans** alors que ce taux était de 19,2 % pour les personnes accueillies par les PAI. **Les plus de 40 ans ne sont pas éligibles à la DJA ni aux exonérations partielles de cotisations MSA et, par voie de conséquence, ils essuient souvent des refus à l'entrée en PPP. Les CIVAM accompagnent donc plus de parcours non aidés,**

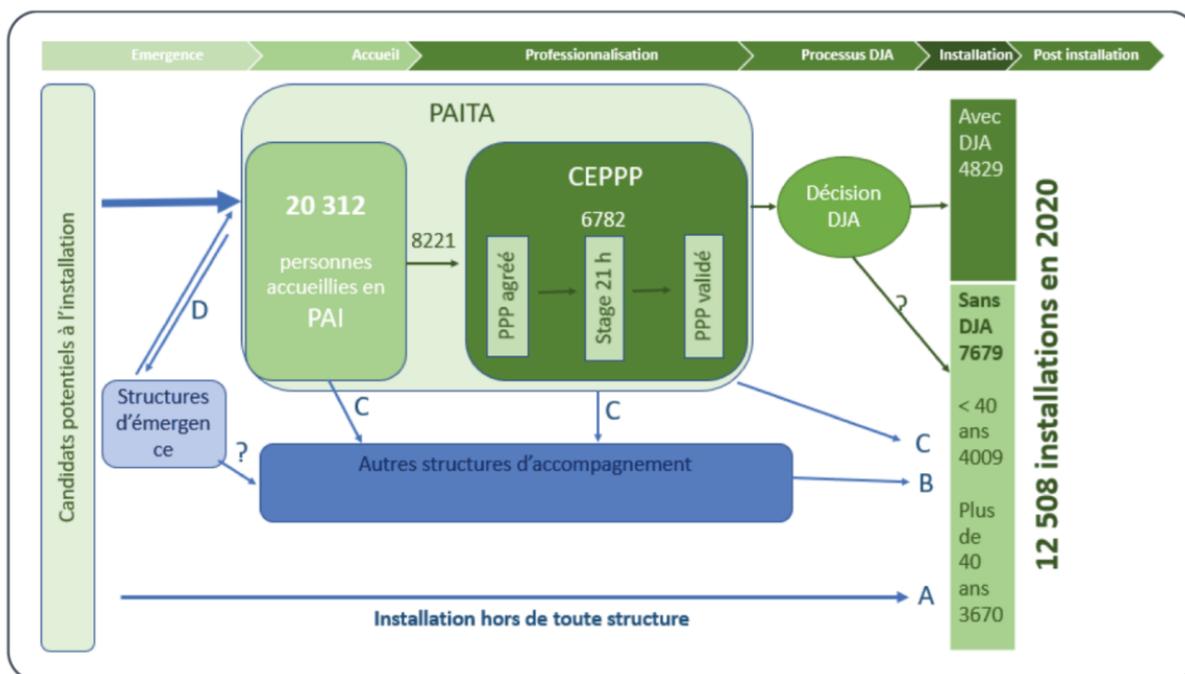
---

<sup>1</sup> Parcours dit "officiel" à l'installation agricole, majoritairement porté par les chambres d'agricultures et obligatoire dans le cadre d'une installation aidée (DJA).

<sup>2</sup> Au niveau de tout le réseau, les CIVAM accompagnent plus de 1000 porteur·euse·s de projet par an, uniquement sur l'installation agricole et bien plus d'agriculteur·ice·s sur les aspects techniques de production/autonomie/alimentation/accueil.

<sup>3</sup> Point Accueil Installation : guichet départemental officiel, souvent porté par les chambres, pour l'information des porteur·euse·s de projet en agriculture. Passage obligé pour les installations aidées.

palliant ainsi à un manque des politiques publiques qualifié de « peu ambitieuses » par la Cour des comptes en 2023.



Parcours des porteurs de projet jusqu'à l'installation en 2020 - La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles - avril 2023

- **52 % sont des femmes.** Elles représentent même **68 % des installé·e·s à T+1** dans notre échantillon ! Ce taux très élevé à T+1 est à observer sur plusieurs années pour vérifier si c'est une tendance ou le fait de circonstances exceptionnelles. Toutefois, **le taux de féminisation pour l'ensemble des installé·e·s s'établit à 39,6 % en 2020 au niveau national (source MSA).** Elles ne sont pourtant que **37,7 % des personnes accueillies par les PAI la même année.** Les CIVAM accompagnent plus de femmes et prennent en compte leurs besoins (sécurisation, ergonomie, non-mixité choisie). Cette féminisation du monde agricole d'autant plus marquée dans nos réseaux est une réalité à prendre en compte, ne serait-ce que parce que ces porteuses de projet portent des intérêts au croisement de plusieurs enjeux, tels que l'alimentation durable et solidaire, l'environnement, la santé, l'ergonomie au travail, le lien au territoire. Elles peuvent jouer un rôle majeur dans les changements vers des systèmes plus économes et autonomes en questionnant les pratiques souvent établies sur les fermes.
- **70 % sont Non-Issus du Milieu Agricole (NIMA)** alors qu'ils étaient près de 62% à relever de cette catégorie au niveau national pour les personnes qui s'adressaient au PAI en 2019. Ils représentent donc aujourd'hui la majorité des porteur·euse·s de projet en agriculture alors même qu'ils ne bénéficient pas du capital familial (humain, social, foncier) pourtant important dans ce métier réputé pour se transmettre familialement. De la même manière

que pour les femmes, **les accompagnements de nos réseaux bénéficient donc davantage aux personnes non issues du milieu agricole bien qu'elles passent aussi parfois par les PAI.**

- **93 % s'installent Hors Cadre Familial** (incluant donc les NIMA). Parmi eux, 14 % sont quand même issus du milieu agricole et s'installent malgré tout hors de la ferme familiale. **Ce chiffre est révélateur de l'amplitude des besoins des aspirants à l'installation (besoins de formation et d'intégration plus importants, durée de maturation du projet plus longue par méconnaissance du milieu, etc.) et plaide en faveur de formes d'accompagnement centrées sur la personne, l'adéquation entre le projet personnel et professionnel, le lien au territoire, la mise en réseau, la montée en compétence techniques, etc.** donc en faveur de nos réseaux, complémentaires sur ces aspects aux dispositifs "classiques" d'accompagnement.

En effet les dispositifs d'accompagnement actuels (via l'enseignement agricole puis les parcours administratifs officiels), sont pour l'essentiel issus du modèle de développement agricole des années 1960, et correspondent à des projets d'installation dans le cadre familial, pour une agriculture intégrée dans des filières puissantes opérant à l'échelle régionale, nationale et parfois à l'export, pilotés par des opérateurs (coopératives, négociants) qui se sont fortement concentrés ces dernières décennies. Cette vision de l'agriculture est éloignée de celle qui motive les porteur·euse·s et porteuses de projets NIMA souhaitant s'installer sur des systèmes multifonctionnels, agroécologiques et intégrés aux territoires.

- **Diplôme agricole<sup>4</sup>** : 54 % des personnes bénéficiaires des accompagnements CIVAM en sont titulaires alors que cette proportion est plus faible au niveau national pour les personnes qui s'adressaient au PAI en 2019 (45 %). Pour ceux qui voudront s'installer avec la DJA parmi l'autre moitié des porteur·euse·s de projet, ils devront donc passer par une formation diplômante (comme le BPREA) quand bien même elles ne répondent pas à leurs besoins techniques car la plupart de ces formations prépare encore à devenir chef d'exploitation et pas forcément agriculteurs (en formant préférentiellement à la gestion d'entreprise et la compatibilité agricole). D'autre s'installeront sans diplôme sans pour autant que ça ne pose problème.

Rapporté au fait qu'**une bonne partie détient un diplôme du supérieur hors agricole (24% dans notre échantillon)**, il est intéressant de penser ces porteur·euse·s de projet en reconversion comme détenteur·ice·s d'un capital social qui leur permet de façonner leur futur métier avec une construction différente (nourrie de leur discipline de formation) et porteuse de transition.

---

<sup>4</sup> On considère qu'une personne a la capacité agricole si elle possède un diplôme agricole équivalent ou supérieur au baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'entreprise agricole » ou au brevet professionnel « responsable d'entreprise agricole » (BPREA) et qu'elle a réalisé son PPP. La liste des diplômes est définie par arrêté du ministère de l'Agriculture et conditionne l'éligibilité aux aides DJA ainsi qu'à l'accès au foncier via le contrôle des structures.

- **Statuts professionnels** : Au démarrage de l'accompagnement, **45 % des porteur·euse·s de projet sont demandeur·euse·s d'emploi**, 25 % sont salarié·e·s et 10 % sont chef·fe·s d'entreprise. Au bout d'un an d'accompagnement, le taux de demandeur·euse·s d'emploi baisse de 11 points ce qui peut signifier une forme de retour à l'emploi par l'accompagnement. Mais ce chiffre révèle aussi une certaine fragilité économique des personnes accompagnées. Fragilité sans doute imposée par la difficulté à cumuler un emploi/une activité professionnelle et le parcours à l'installation qui demande de l'implication et du temps. Ce qui plaide pour un vrai soutien financier de ces parcours **à rebours de la marchandisation de l'accompagnement que l'on peut désormais observer chez certaines nouvelles structures d'accompagnement comme Feve ou la Ceinture Verte.**

S'il n'y a pas de profil-type, tout comme il n'y a pas de parcours-type, on note qu'au bout d'un an de suivi, ils sont 19 à être en cours d'installation ou installé·e·s (7 % des statuts renseignés). Parmi eux, la plupart sont des femmes (68 %), NIMA (74 %) et étaient en recherche d'emploi à T0 (37 %).

L'accompagnement (en particulier la phase émergence) n'a pas pour but d'installer toutes les personnes rencontrées mais de les faire s'interroger sur leur envie et capacité à le faire. Arrêter son projet en cours d'accompagnement est aussi un bon indicateur car ces personnes renoncent en connaissance de cause et s'évitent probablement un « échec » post-installation après pas mal d'investissements humains et financiers.

Cela souligne l'importance de proposer des accompagnement qui donnent aux porteur.euse.s de projet la possibilité de « se tester » dans le métier et de tester leurs projets aux différents stades d'avancement. Durant les premières étapes (au stade d'émergence), cette possibilité passe beaucoup par l'échange avec des agriculteurs déjà installés ou d'autres porteur.euse.s de projet (l'échange entre pairs est une marque distinctive de l'accompagnement proposé par les groupes Civism, comme cela est détaillé plus loin).

## Autres accompagnements

22 % des porteur·euse·s de projet ont sollicité leur chambre d'agriculture en parallèle de leur CIVAM (ce qui est assez peu au regard du fait que les PAI sont, pour la plupart, installés dans les chambres). 19 % a aussi été accompagné par une ADEAR.

**Parmi les installé·e·s à T+1, 63 % a été accompagné par plusieurs structures (à 42 % par une ADEAR en plus du CIVAM),** ce qui révèle l'efficacité des parcours d'accompagnement multi-acteurs.

Un parcours à l'installation couvrant un champ très vaste de thématiques (des plus techniques aux plus humaines), l'accompagnement multi-acteurs est une clé de réussite pour des installations durables. La complémentarité d'accompagnement de structures de terrain permet d'asseoir les projets sur des bases solides, par exemple sur les systèmes de production économes

et autonomes par un CIVAM, sur le chiffrage par une ADEAR, sur les particularités de la labellisation AB par les GAB, sur le foncier par Terre de Liens, etc. Ou encore par la complémentarité entre les phases des projets, de l'émergence accompagnée par un CIVAM à la consolidation accompagnée par une ADEAR jusqu'à la concrétisation officialisée par la chambre.

## Focus sur les accompagnements proposés

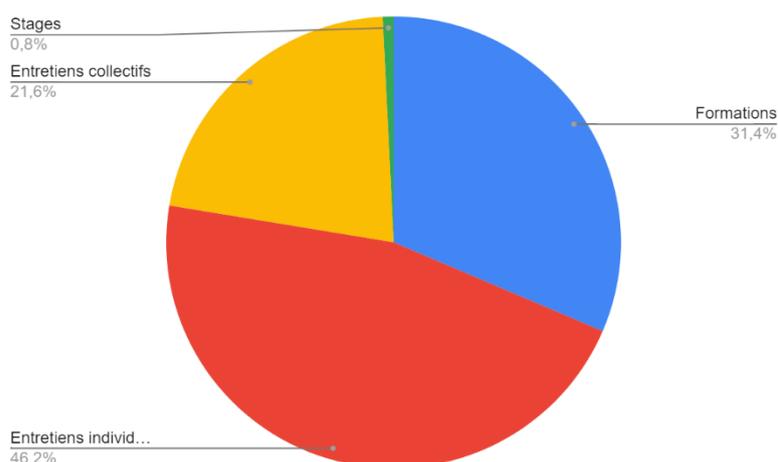
Les accompagnements proposés par les CIVAM ont été de plusieurs types :

- Des accompagnements individuels : sous la forme d'entretiens physiques ou téléphoniques avec les porteur·euse·s de projet, en général de une à trois heures en fonction de la phase du projet (premier rendez-vous d'émergence ou entretiens suivis sur de la consolidation de projet) afin d'éclairer, d'aiguiller et d'ouvrir le champ des possibles sur les jalons d'une installation agricole.
- Des accompagnements collectifs : les objectifs sont les mêmes que pour les accompagnements individuels mais le format utilise la force du collectif entre pairs (entre porteur·euse·s de projets voire avec des paysans tuteurs) pour débloquer des situations, se comparer, faire réseau, s'entraider, etc.
- Des formations et ateliers collectifs : les groupes CIVAM proposent également des formations, avec ou sans intervenants extérieurs, sur des thématiques précises parmi lesquelles :
  - De l'idée au projet : formation générale sur l'installation, cycle de plusieurs jours pour savoir présenter son projet, définir ses objectifs et le cadre de son projet, faire le point sur ses ressources, évaluer ses manques, planifier les étapes de l'installation, connaître son territoire, faire une étude de marché, définir ses statuts, mobiliser des ressources financières, élaborer une stratégie de communication ;
  - Chiffrer son projet ;
  - déposer sa demande DJA en autonomie ;
  - Trouver du foncier ;
  - Choisir son mode de commercialisation, le définir et l'étudier ;
  - S'installer en collectif ;
- Des échanges et de la mise en réseau : via des "cafés-installation" ou "café-transmission" pour mettre en relation des porteur·euse·s de projet entre eux ou avec des cédant·e·s (voire avec des élus de collectivités) pendant des temps conviviaux basés sur des échanges animés par les CIVAM.
- Des stages : la mise en relation entre porteur·euse·s de projet et paysans-tuteurs ou cédant·e·s et la coordination de temps de travail conjoints formalisés par des conventions stages ou autres statuts d'apprentissages de terrain encadrés.

Les types d'accompagnement les plus sollicités sont les entretiens individuels et les formations, notamment en raison du profil des porteur·euse·s de projet de l'échantillon. En effet, la plupart entrent dans l'accompagnement avec simplement une idée en tête, celle de s'installer en agriculture, sans nécessairement d'origine familiale agricole ni de recul sur cette activité.



**Pour ces profils-là qui constituent la majorité des porteur·euse·s de projet, y compris au niveau national, le temps d'émergence et de structuration du projet est crucial et nécessite de prendre du temps individuellement pour passer de l'idée au projet.** Ces temps sont souvent avantageusement complétés de sessions collectives pour se rassurer et consolider le projet entre pairs, mais aussi de formations pour monter en compétences et combler d'éventuels manques de ressources pour l'installation.



Il y a une corrélation entre la forte proportion de NIMA/HCF et les besoins d'accompagnement qui ressortent majoritairement. Les thématiques abordées en accompagnement sont représentatives des phases d'émergence (approche globale de l'installation) mais aussi des valeurs véhiculées par les CIVAM et leurs méthodes d'accompagnement basées sur l'éducation populaire (apprentissage entre pairs, mise en réseau).

Bien que l'agroécologie soit au cœur du discours de la plupart des porteur·euse·s de projet accompagnés par les CIVAM sans pour autant qu'ils disposent des compétences « requises », les

techniques de production ne sont pas le sujet central de l'accompagnement. **Nous faisons l'hypothèse que les aspects techniques d'une installation, aussi agroécologique soit-elle, ne sont pas les principaux freins et que la mise en réseau participe à la montée en compétences techniques.**

## Franchissement des étapes du parcours d'installation par les bénéficiaires des accompagnements :

		Nombre de PP qui ont franchi ces étapes	Pourcentage du total	Pourcentage chez les NIMA	Pourcentage chez les IMA
Émergence / structuration	Clarification objectifs/idée	▲ 269	72%	74%	63%
	Adéquation projet/vie perso	▲ 247	66%	70%	57%
	Identification des besoins	▲ 262	70%	72%	72%
	Point sur les compétences	▬ 155	41%	38%	50%
	Choix de l'activité/productions	▲ 206	55%	52%	62%
	Sensibilisation aux techniques agro-écologiques/à l'agriculture durables	▲ 226	60%	63%	50%
Consolidation / structuration	Recherche financement	▬ 115	31%	28%	45%
	Recherche de foncier	▬ 144	38%	35%	48%
	Chiffrage	▼ 60	16%	18%	17%
	Statuts	▼ 83	22%	25%	25%
	Plan de commercialisation	▼ 62	17%	19%	18%
	Calendrier d'installation	▼ 85	23%	23%	35%
	Contacts pairs/tutorat/stage	▼ 85	23%	24%	27%
	Formations techniques courtes	▼ 34	9%	6%	23%
	Formation longue	▼ 28	7%	7%	13%
Installation / concrétisation	Démarches administratives	▼ 35	9%	10%	13%
	Demandes de prêts/financement	▼ 19	5%	3%	13%
	PPP	▼ 32	9%	5%	23%
	Formulaire PO déposé en CFE	▼ 13	3%	3%	10%

Le tableau ci-dessus illustre à la fois les trois grandes étapes qui constituent un parcours d'installation, les thématiques qu'elles impliquent et le niveau de franchissement de ces étapes par les bénéficiaires des accompagnements. Comme les résultats, **ces étapes ne sont pas linéaires et dépendent beaucoup de la situation de chaque porteur de projet**. Par exemple, il est tout à fait possible de s'engager dans un PPP (réputé être une étape assez décisive) même si l'on est dans une phase de structuration du projet. Tout comme il n'est pas indispensable de faire le point sur ses compétences avant de choisir sa production.

Ce tableau permet aussi de voir quels sont les besoins d'accompagnement des porteur·euse·s de projet en fonction de leur origine agricole. On voit que la plupart des bénéficiaires en sont à l'étape d'émergence, y compris chez les Issu du Milieu Agricole (IMA).

**L'identification des besoins** (perso et pro) est une étape non discriminante puisqu'elle touche IMA et NIMA. C'est d'ailleurs un socle de l'accompagnement CIVAM puisqu'elle va aider à formuler des objectifs et à développer l'autonomie décisionnelle des porteur·euse·s de projet.

Etonnamment, **les IMA sont plus nombreux à avoir besoin de faire un point sur leurs compétences, sur la recherche de foncier et de financements là où l'on imagine qu'ils ont déjà un socle de compétences « héritées »**.

Les NIMA sont, quant à eux, plus nombreux à solliciter de la sensibilisation aux techniques agro-écologiques. À l'ADAR-Civam par exemple, les porteur·euses de projet pépiniéristes ont été accompagnés pour préciser leurs besoins en plants pour le renouvellement du bocage de la région naturelle du Boischaud Sud via une orientation sur le cahier des charges de la marque Végétal Local qui permet de proposer des plants adaptés au milieu et plus résistants face au changement climatique.

L'écart se creuse sur les phases de concrétisation de projet où les IMA sont 2 à 3 fois plus nombreux.

Lorsqu'ils en sont à l'étape de structuration, ils s'attardent beaucoup sur les questions de foncier, de financement (nerfs de la guerre), de tutorat et de calendrier d'installation.

### **Émergence/structuration :**

Cette étape permet majoritairement d'aider les porteur·euse·s de projet à savoir s'ils veulent s'installer ou pas puis à clarifier leurs objectifs et leurs idées (en passant par l'identification des besoins et des compétences).

Elle permet en outre, à proportion égale, de :

- Préciser le choix de l'activité ;
- Vérifier l'adéquation entre projet de vie et projet professionnel ;
- Faire un point sur les compétences et les ressources disponibles (ou manquantes).

### **Consolidation/structuration :**

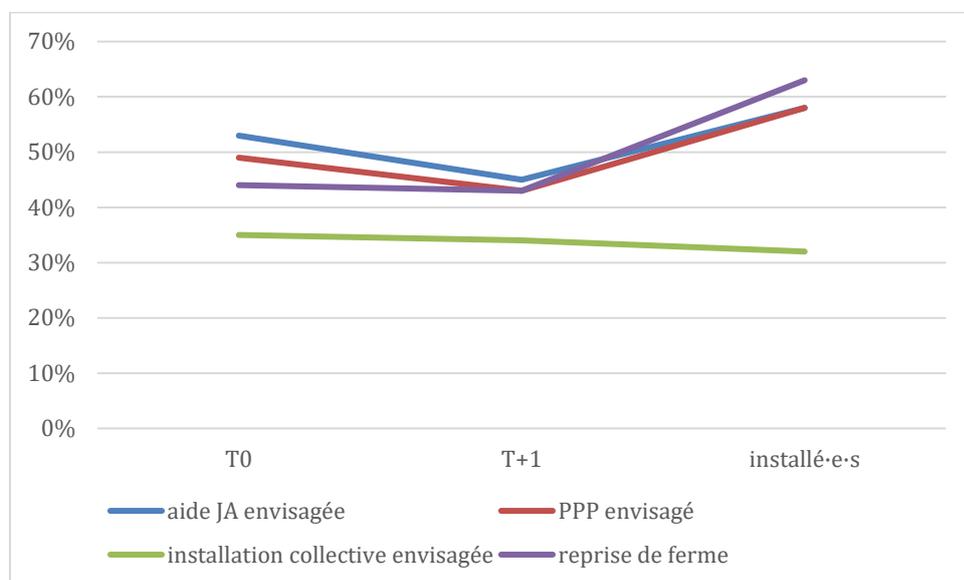
Cette étape est généralement franchie après avoir confirmé que l'idée d'installation agricole était conforme aux attentes et imaginaires formés derrière (pour cette raison, une certaine proportion de porteur·euse·s de projet abandonne avant). Elle permet principalement de :

- Se mettre en contact avec un réseau (pairs, tutorat, stage), une manière concrète de se confronter à la réalité via le témoignage d'autres personnes installées (et c'est une approche qui caractérise les CIVAM et de ses partenaires).
- Viennent ensuite les éléments déterminants et très concrets que sont :
  - Le calendrier d'installation ;
  - Le foncier (sans surprise, c'est un besoin beaucoup plus fort chez les NIMA) ;
  - Les statuts ;
  - Le chiffrage.

### **Installation/concrétisation :**

Cette étape est la moins franchie car elle intervient, normalement, à la fin du parcours. Elle permet surtout d'entamer les démarches administratives de finalisation de l'installation (demande de prêt, signature de baux ou acquisition de foncier, dépôt et validation de PPP, dépôt du formulaire d'enregistrement d'entreprise, demandes d'autorisation d'exploiter, etc.). La question du PPP est prédominante à ce stade mais il faut porter une attention particulière à la temporalité du PPP. Il peut être demandé et n'aboutir que 3 ans après car il implique de chiffrer précisément son projet et de passer par des formations, parfois longues mais très sécurisantes pour le maintien en activité post-installation.

## Caractéristiques des projets



À T0 la proportion de porteur·euse·s de projets qui envisage de solliciter les aides Jeunes Agriculteurs est de 61 %. C'est moins qu'au niveau national (69,3 % pour les personnes qui passent par les PAI) et cette proportion passe à 86,9 % pour les personnes qui entrent en CEPPP, selon les chiffres du bilan national PAI CNIT 2019.

**Cette proportion baisse de façon générale à T+1 mais reste à 58 % chez ceux qui s'installent à T+1.** Dans les faits, au niveau national, seulement un peu plus d'un tiers des nouveaux·elles installé·es bénéficiaient de la DJA en 2019. Les CIVAM et leurs partenaires accompagnent notamment sur l'autonomie dans le pilotage du projet et notamment dans le dépôt de demande d'aides. Un accompagnement qui peut justifier un meilleur recours aux aides grâce à un sentiment de maîtrise et de sécurisation.

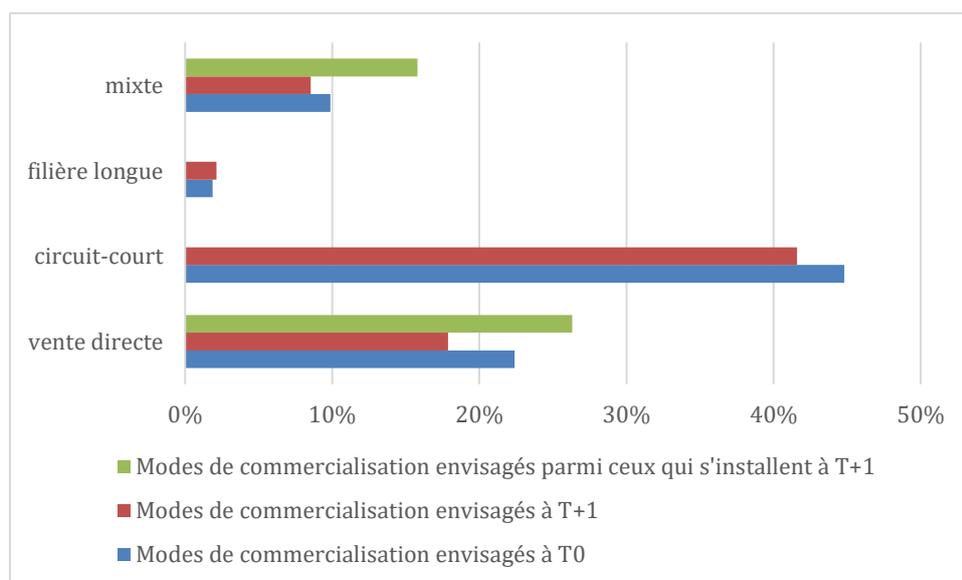
Il est à noter que, toujours au niveau national, les motifs de non-demande des aides restent flous (puisque à 65 % ces motifs relèvent de la catégorie « autre (à préciser)»). En revanche, on sait que 13 % des personnes s'adressant au PAI ne souhaitent pas les demander car ils les jugent « contraignantes administrativement », et que 11,4 % ne souhaitent pas les demander en raison du « niveau d'exigence lié à l'attribution de ces aides ». (Source : Bilan PAI CNIT 2019)

**Ces chiffres traduisent une certaine désillusion entre les aspirations des PP et la réalité de l'attribution des aides à l'installation et illustre l'incapacité d'un système d'aides trop contraignant administrativement à relever le défi du renouvellement des générations agricoles. De plus, la DJA actuelle, telle que révisée dans la nouvelle PAC, ne prend toujours pas en compte la possibilité de s'installer à plus de 40 ans (sauf cas particulier de la région Nouvelle Aquitaine qui a instauré une dotation Nouvel Installé accessible jusqu'à 55 ans) et**

les modulations/bonifications possibles pour favoriser des systèmes durables ne sont pas aussi ambitieux qu'ils pourraient l'être.

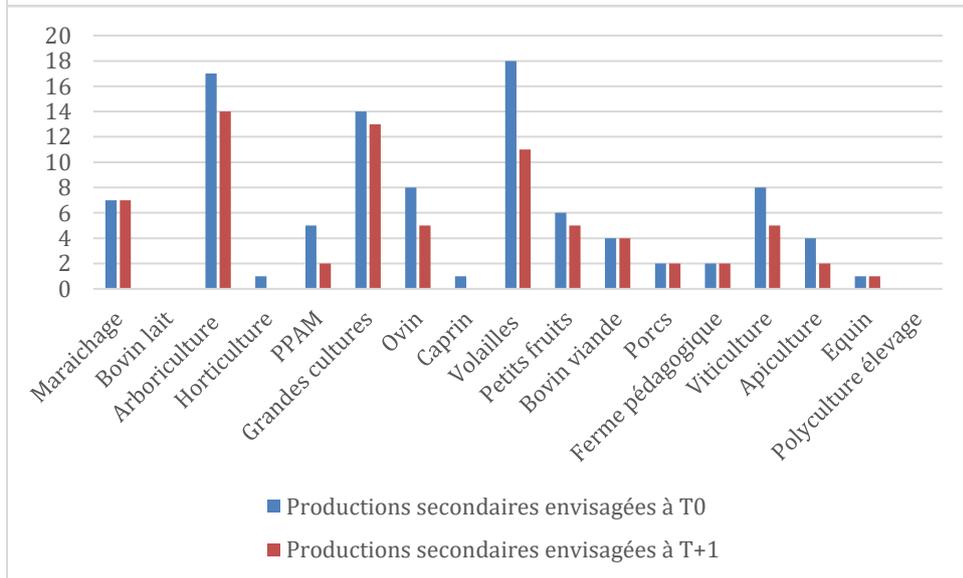
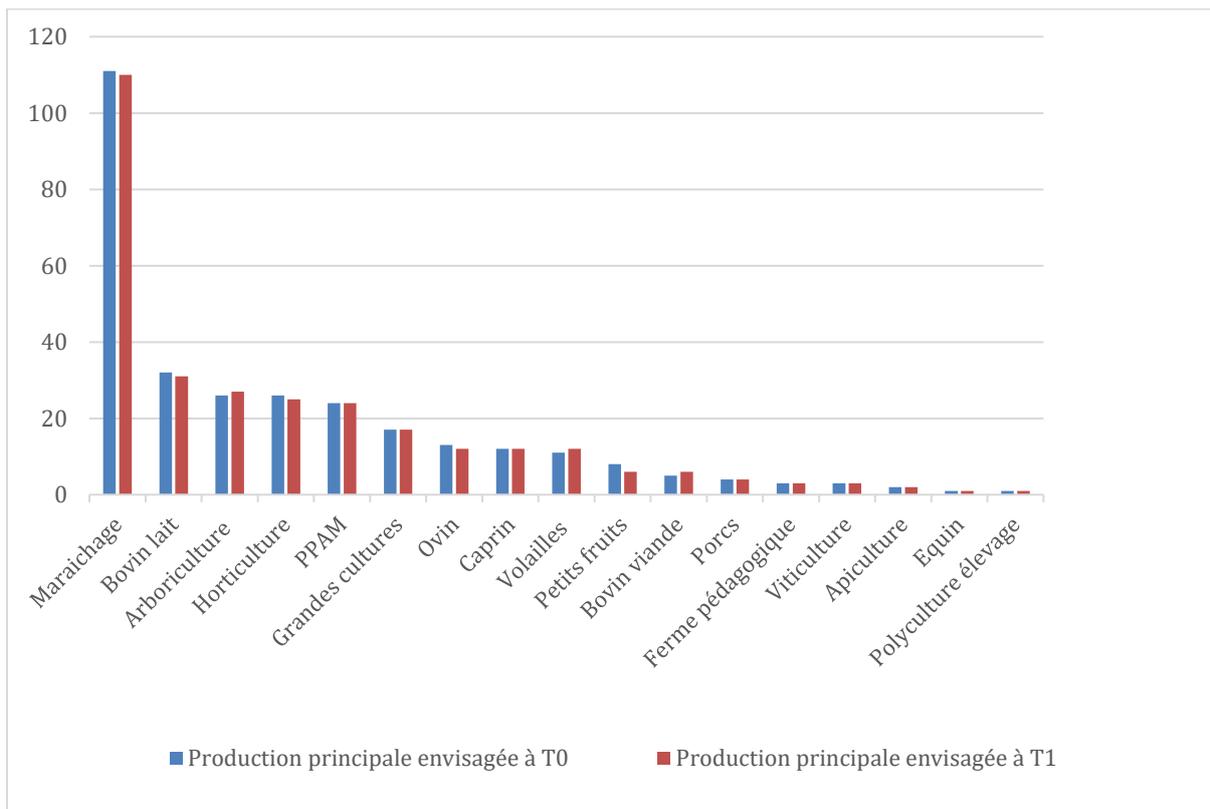
### Projet d'installation collective :

40 % des porteur·euses de projet souhaitent s'installer en collectif (avec au moins un associé). Cette proportion baisse à 32 % chez les installés à T+1. S'installer en collectif est une solution intéressante du point de vue de l'organisation du travail, de l'entraide, du partage du foncier, etc. Mais c'est aussi une difficulté supplémentaire à l'installation car cela implique de l'humain et du relationnel. **Il est pourtant nécessaire d'accompagner davantage ce type d'installation, qui est pourvoyeur de systèmes agricoles diversifiés, qui permet de partager les astreintes et c'est notamment pour cette raison qu'il est envisagé par un nombre croissant de candidats à l'installation.**

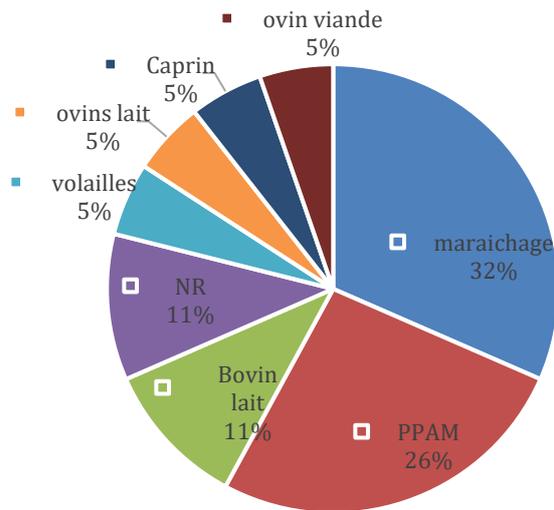


Les circuits-courts sont plébiscités par les porteur·euse·s de projet mais aucun·e des installé·e·s ne les envisage. L'envie de commercialiser en vente directe décroît un peu de T0 à T+1. Une baisse qui peut être due à la prise de conscience de l'astreinte que représente ce mode de commercialisation. Dans les faits, la vente directe est néanmoins pratiquée par 26 % de ceux qui s'installent à T+1 alors que 0 % d'entre eux sont en filière longue. **Cela est révélateur du besoin de contact avec les clients, de la volonté de créer de la valeur ajoutée et d'avoir un impact positif sur la vie et l'économie du territoire chez les personnes accompagnées par les CIVAM.**

### Les activités envisagées :



## Productions principales des PP en cours d'installation à T+1



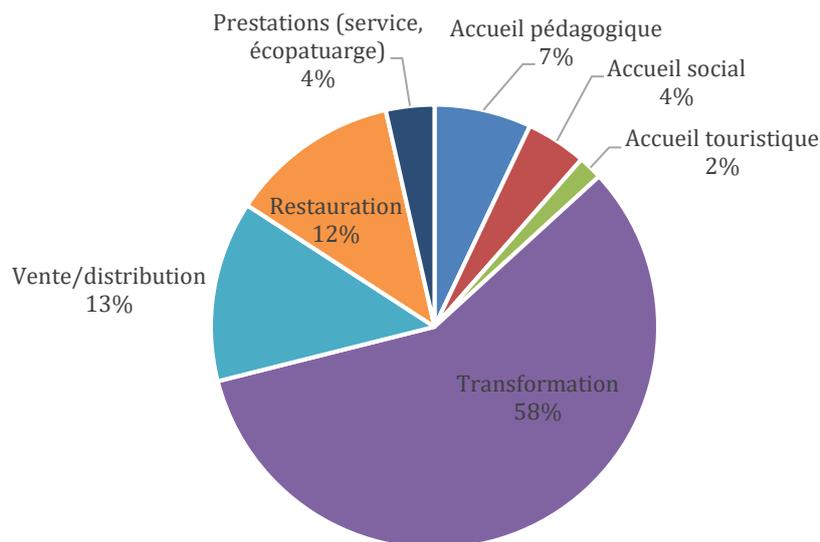
La **production maraîchère** est prédominante chez les personnes accompagnées : **32 %** du total des porteur·euse·s de projet à T0 et autant pour ceux en cours d'installation à T+1.

30 % des porteur·euse·s de projet souhaitent avoir une production secondaire, en majorité des ateliers volaille, arboriculture et grandes cultures (particulièrement chez les futur·e·s maraicher·e·s et éleveur·euse·s bovin). Ils ne sont plus que 23 % à T+1, traduisant peut-être une crainte de la surcharge de travail. D'ailleurs, **ceux qui s'installent à T+1 ne sont plus que 20 % à avoir une production secondaire**. Il y a peu d'évolution entre T0 et T+1, sûrement due au temps de suivi trop court pour être significatif.

**En revanche, 40 % souhaitent avoir une activité annexe** (dans le prolongement de la ferme mais ne relevant pas forcément du secteur agricole) comme de l'accueil ou de la transformation.

En comparaison, 35,8 % des installés, jeunes et moins jeunes, se déclarent pluriactifs selon les chiffres de la MSA en 2020. Bien que « pluriactif » ne soit pas synonyme de système « diversifié » **on peut faire l'hypothèse d'une plus forte propension des porteur·euse·s de projet à la diversification des systèmes quand ils s'adressent au Civam.**

## Nature des activités annexes envisagées à T+1



**L'activité de transformation traduit un souhait de mieux valoriser les productions en créant de la valeur ajoutée.**

**L'accueil à la ferme traduit quant à lui une volonté d'ouverture (les profils accompagnés se soucient de contribuer au dialogue entre agriculture et société)**

**La vente distribution affirme de son côté une envie de contact avec les clients et la volonté de développer les circuits courts.**

Tout cela traduit une grande attention de ces porteur.ses de projet au lien au territoire, sous différentes formes et montre toutes les contributions des installations en agriculture durable au dynamisme du territoire et à sa qualité de vie

A T+1, **64 % des porteur.euse.s de projet envisagent une labellisation AB ou équivalent** (Nature & Progrès).

En comparaison, les chiffres du bilan PAI CNIT 2019 indiquaient une part beaucoup plus faible des projets d'installations en AB (19 %).

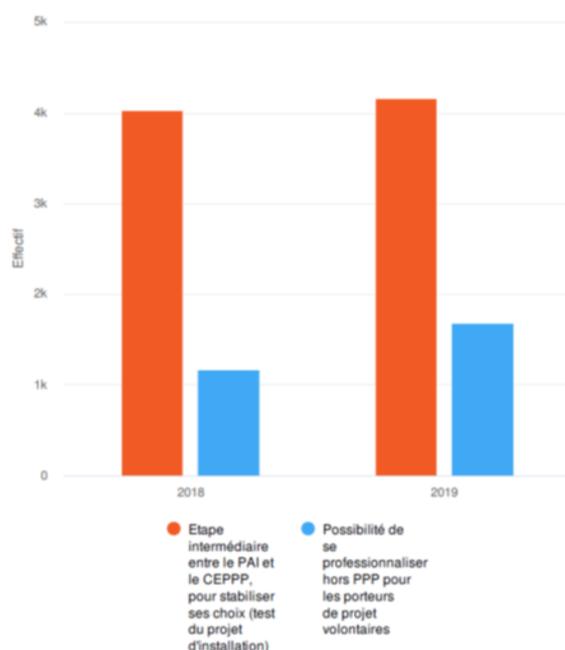
Bien que les années de référence soient différentes et que le marché de la bio ait évolué (ceci-dit pas nécessairement à la hausse en raison d'une crise) **cette comparaison semble indiquer une préoccupation beaucoup plus forte des méthodes d'agriculture respectant le vivant chez les personnes accompagnées par les CIVAM.**

## Concernant le rôle des structures partenaires (CIVAM, ARDEAR, etc.)

Les graphiques suivants, issus des chiffres PAI CNIT 2019 sont instructifs car ils mettent en évidence les raisons pour lesquelles les PP s'adressant au PAI sont orientés vers les structures partenaires.

Indicateur 9 - Raisons pour lesquelles le porteur de projet est orienté vers une structure partenaire

Année	2018	2019
Etape intermédiaire entre le PAI et le CEPPP, pour stabiliser ses choix (test du projet d'installation)	4032	4167
Possibilité de se professionnaliser hors PPP pour les porteurs de projet volontaires	1165	1682
Taux de réponse global	52,3 %	71,9 %



Il ressort que cette orientation est principalement motivée par **la possibilité pour les porteur·euse·s de projet de stabiliser leurs choix** (test du projet, détermination de la production et de la structure de la ferme), et dans une moindre mesure de se professionnaliser hors PPP. **Ces éléments sont à mettre en relation avec les étapes franchies grâce aux accompagnements CIVAM, qui révèlent l'importance des phases d'émergence** et notamment de la clarification des objectifs/idées, des questions d'adéquation entre projet et vie personnelle ou encore de choix des productions (pour citer celles qui ressortent de façon majoritaire).

De façon plus générale, cela montre qu'il est fondamental de pouvoir accorder du temps à ces étapes qui nécessitent une maturation sur une période longue (notamment pour les personnes en reconversion). **Le délai d'installation moyen imaginé au début de l'accompagnement est de 2 ans** chez les porteur·euse·s de projet interrogés au stade T0. **À T+1 ces bénéficiaires ont revu à la hausse leurs délais de 1 an en moyenne.** On estime **qu'une installation peut prendre en moyenne 3 ans pour un NIMA en comptant les délais incompressibles des démarches administratives et en estimant le temps dont a besoin un porteur de projet pour franchir les étapes clés.** Mais ce délai est très relatif et dépend de chacun.e. Il n'est pas rare que les porteur·euse·s sous-estiment leur calendrier d'installation. Il sera intéressant de poursuivre le recueil de données pour observer l'évolution de ce chiffre au fil de l'accompagnement.

## Besoins de formation à couvrir :

Concernant les besoins de formation, les graphiques ci-dessous illustrent la prédominance des actions de formation qui concernent l'émergence dans le cadre des prescriptions PPP : l'approche globale de l'entreprise (60,7%) et la gestion analyse économique (25,6%). Source : Bilan PAI CNIT 2019

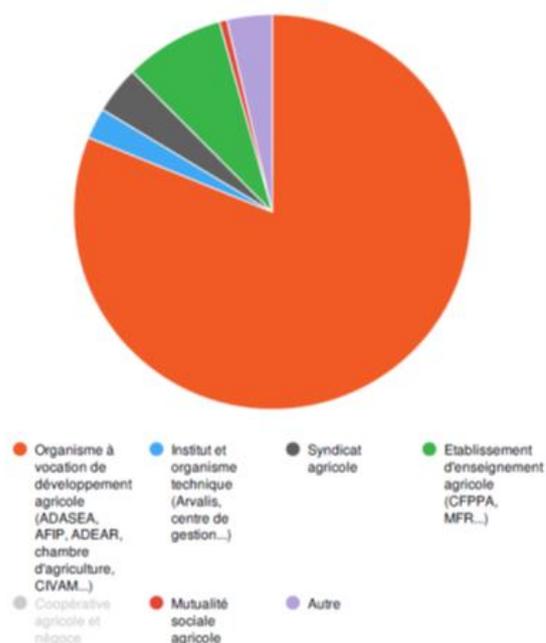
Autre donnée intéressante : la part importante (81 %) des organismes à vocation de développement agricole parmi les organismes de formation des personnes réalisant un PPP (cf. graphiques ci-dessous issus du bilan PAI CNIT 2019).

### Indicateur 23- Les organismes de formation

Organismes assurant la formation professionnelle continue des porteurs de projet (PPP agréés) (plusieurs réponses possibles)

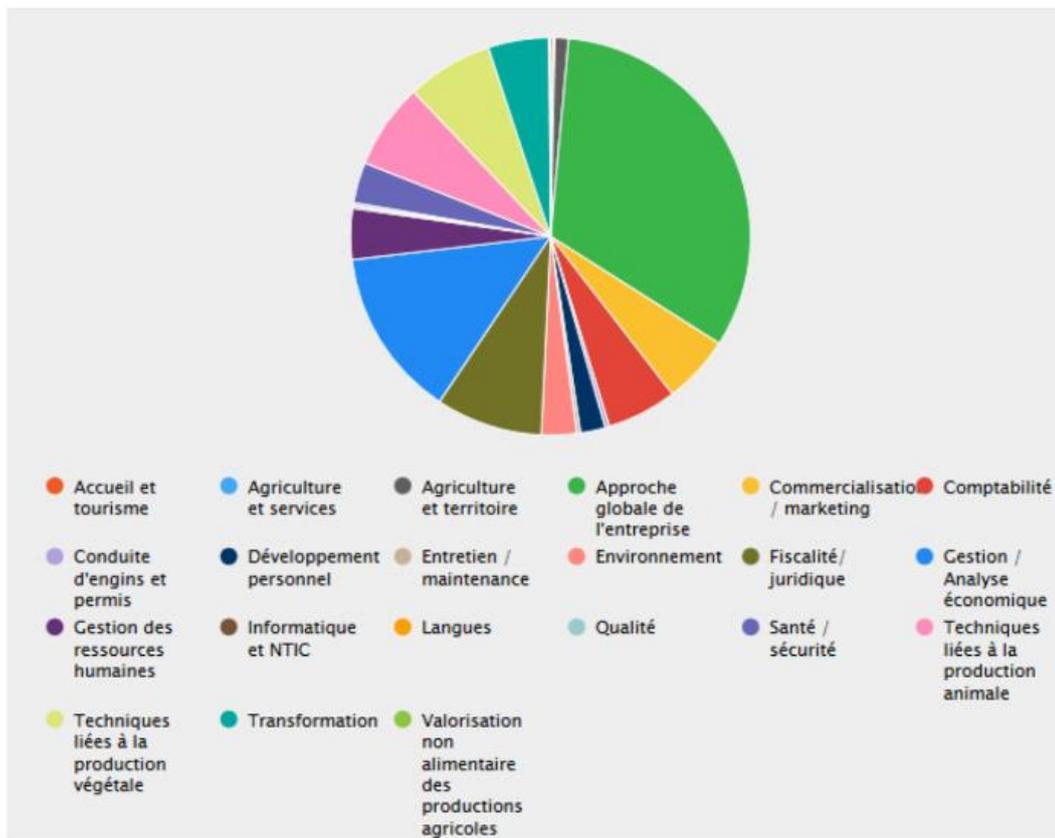
Taux de réponse : 71,8% (4872/6782)

	Effectif (N)	%
Organisme à vocation de développement agricole (ADASEA, AFIP, ADEAR, chambre d'agriculture, CIVAM...)	4527	81,2
Institut et organisme technique (Arvalis, centre de gestion...)	140	2,5
Syndicat agricole	217	3,9
Etablissement d'enseignement agricole (CFPPA, MFR...)	453	8,1
Coopérative agricole et négoce	0	0,0
Mutualité sociale agricole	35	0,6
Autre	205	3,7
<b>Total</b>	<b>5577</b>	<b>100,0</b>



## Répartition des 9 069 thèmes d'actions de formation prescrits dans les PPP

(Assiette: 4 874 porteurs de projet)

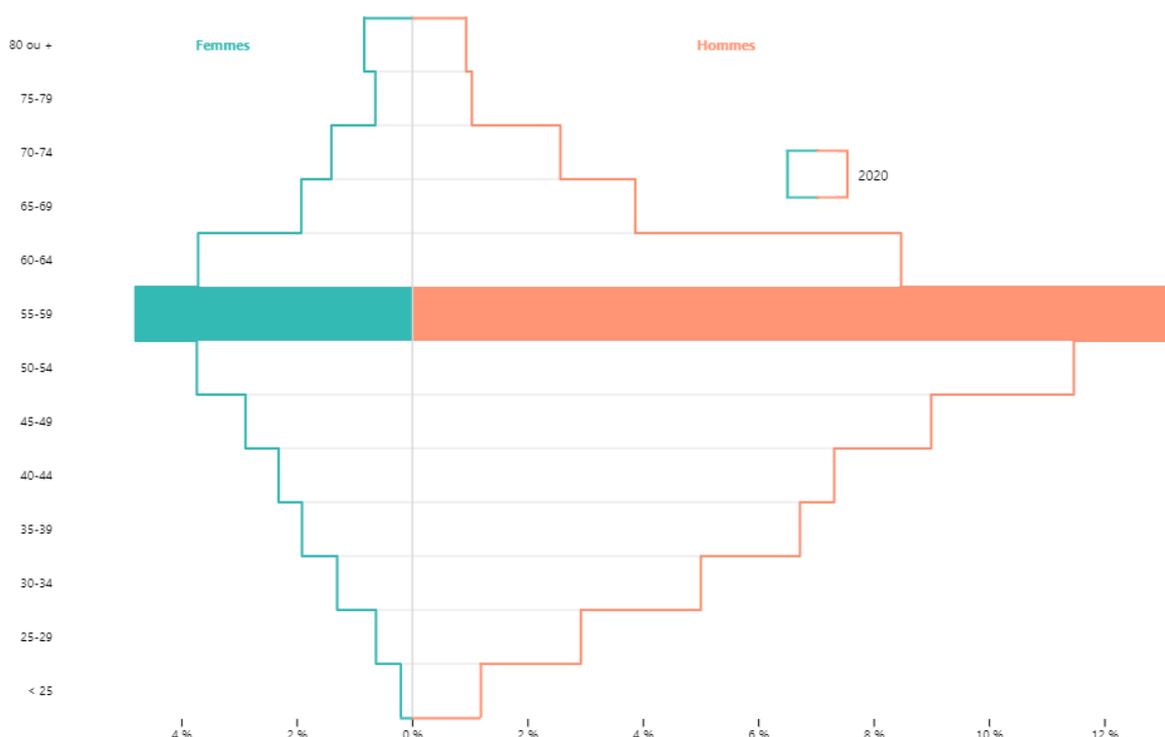


La part prédominante d'actions de formation sur le thème de l'approche globale de l'entreprise prescrite dans le cadre des PPP illustre le besoin d'une vision d'ensemble. Les CIVAM sont en capacité d'y répondre par une approche systémique des projets d'installation qui prend en compte les interactions entre le PP, son milieu de la vie et de travail, l'importance du réseau, etc.

# Analyse des données des cédant·e·s

## Échantillon

- Parmi les 75 cédant·e·s accompagné·e·s, 71 % sont des hommes, ce qui traduit assez fidèlement la répartition des sexes chez les chefs d'exploitation agricole en France. Cependant, il est probable qu'au sein des fermes étudiées la transmission soit l'affaire de l'homme même s'il est en couple (25 % des cédants sont en GAEC).



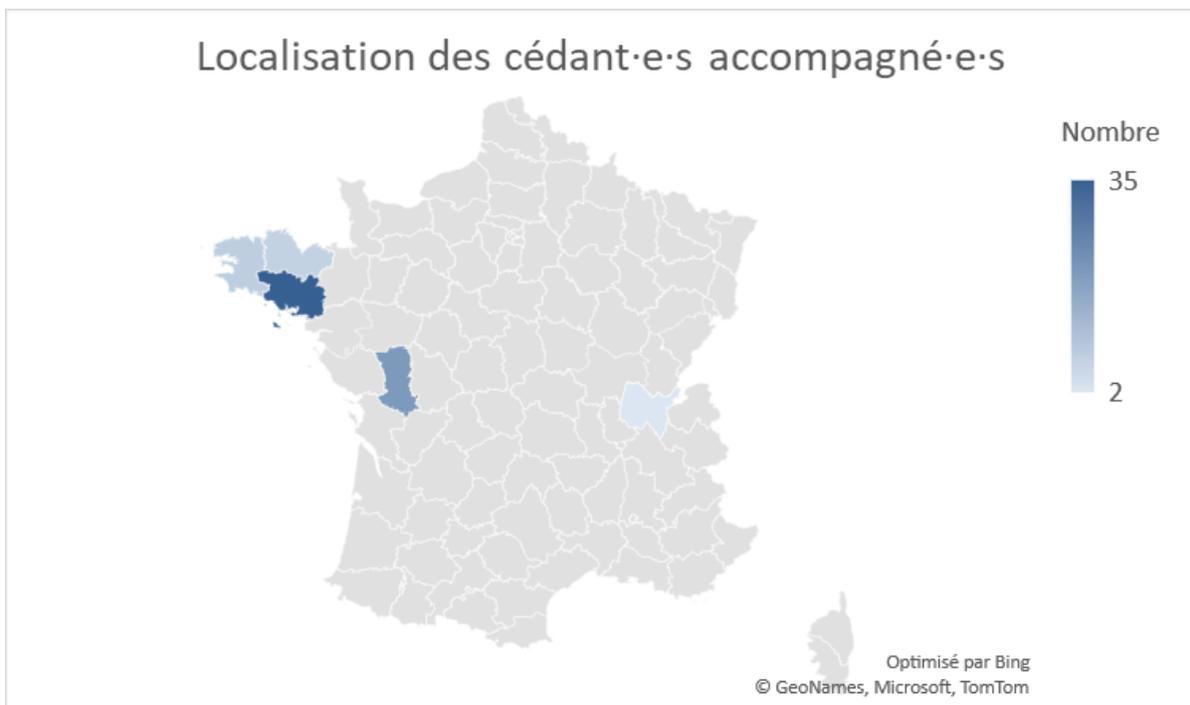
1 Répartition des exploitants par classe d'âge en 2020, RA 2020

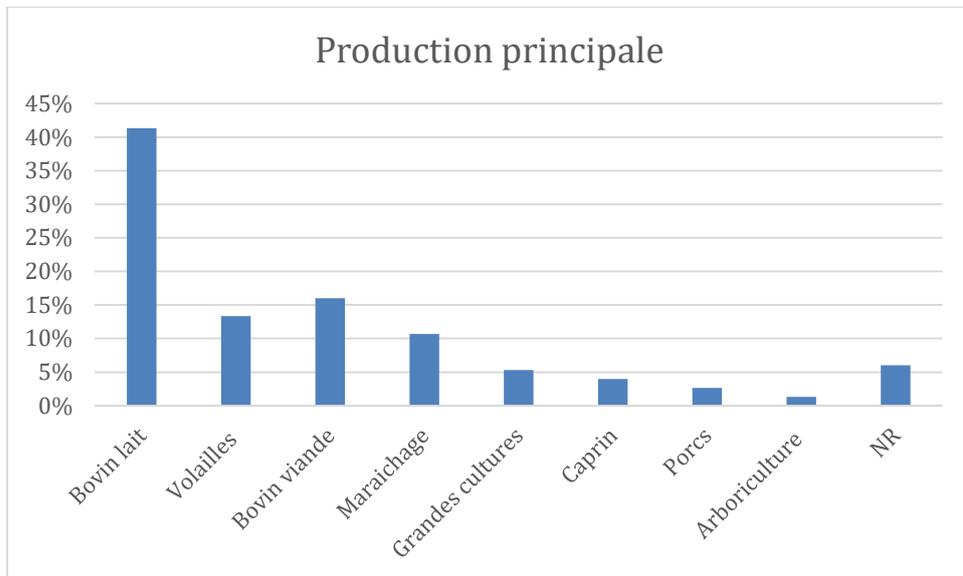
- Ils ont **en moyenne 61 ans** lors de l'accompagnement mais **25 % a moins de 57 ans**. **Une transmission s'anticipe dans l'idéal 10 ans à l'avance, le temps de faire évoluer son système pour le rendre transmissible et de cheminer sur son propre projet de vie. Ce chiffre plaide pour un meilleur repérage anticipé des cédant·e·s et une sensibilisation des paysan·ne·s à la transmissibilité de leur ferme (ils existent dans les CIVAM via les diagnostics agriculture durable notamment)**. Lors d'un arrêt d'activité précoce, ce temps de réflexion-maturation du projet de transmission ne peut pas toujours être pris : **d'où l'intérêt que la transmission fasse déjà partie de la réflexion dans le projet d'installation !**
- **La plupart des cédant·e·s a eu une carrière de moins de 37 ans (27 ans de carrière en moyenne)**. Et ¼ a eu une carrière plus courte (inférieure à 19 ans). Une bonne partie a donc déjà eu un autre métier (ou un autre statut) avant de s'installer

en agriculture et certain·e·s écourtent leur carrière (décident d'arrêter bien avant l'âge de la retraite pour faire un autre métier).

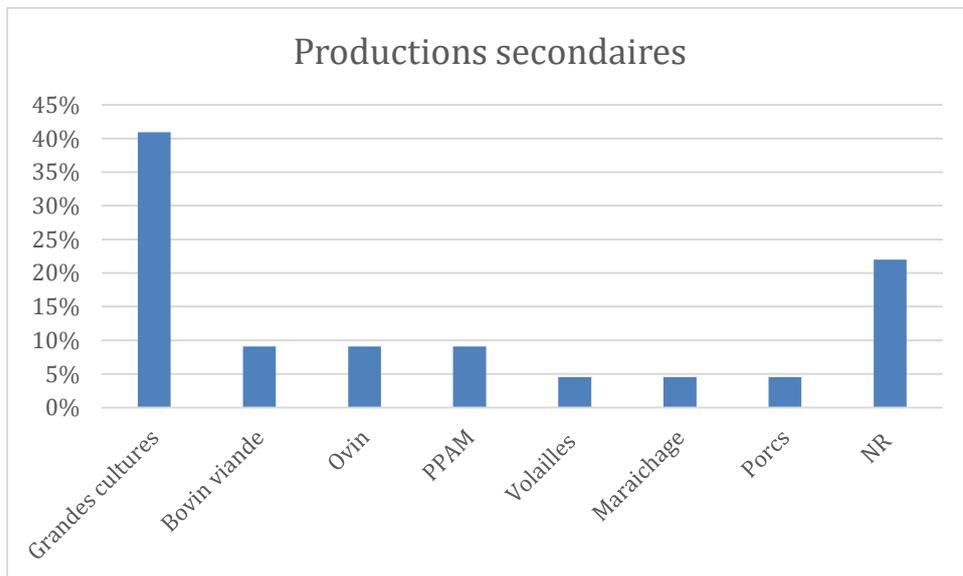
- Quasiment l'intégralité des cédant·e·s est installé à titre d'exploitant agricole (seulement 2 sont cotisants solidaires). 47 % sont au micro-BA, 16 % au réel simplifié et 37 % au réel normal. La majorité est donc soumise à un régime réel avec des obligations de tenue de comptabilité. Par ailleurs, 36 % est en Entreprise Individuelle et 25 % en GAEC. Ces statuts peuvent avoir une incidence en termes de transmission, même si il n'y a pas d'obligation de reprise de statuts par le futur installé·e. **En effet, les statuts sociétaires et collectifs prévoient souvent le remplacement d'associés, fluidifiant ainsi les mouvements d'actifs au sein des fermes. Quant aux statuts fiscaux, ils ont plutôt un impact sur les modifications apportées à la ferme en vue d'une transmission selon que l'on choisisse d'investir (pour remettre aux normes ou moderniser) ou de décapitaliser la ferme pour la rendre plus facile à reprendre (pourvu que le système fonctionne bien et soit assez souple pour être repris en l'état).** Dans tous les cas, faire le point et maîtriser les implications de sa situation juridique, fiscale et matrimoniale est une étape importante de la transmission.

## Caractéristiques des fermes





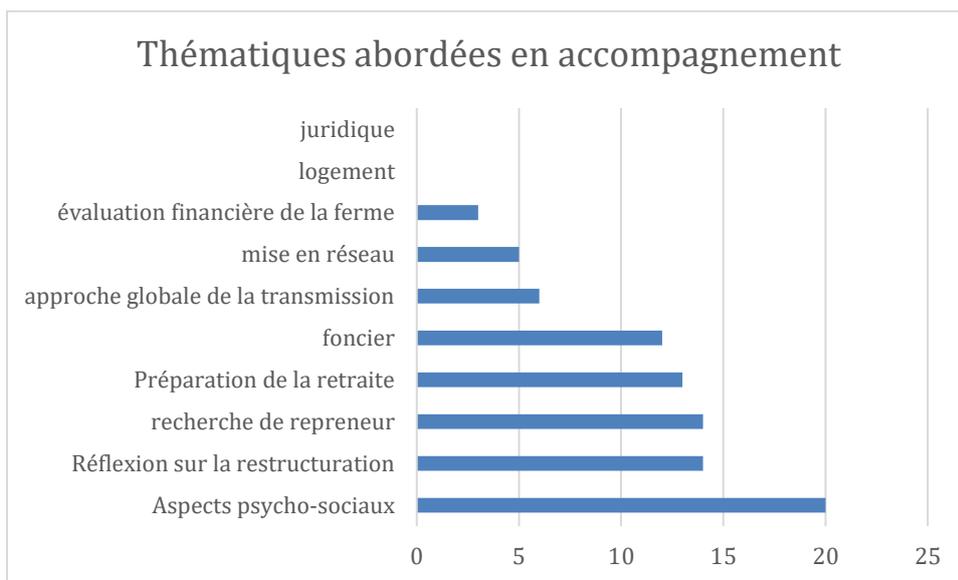
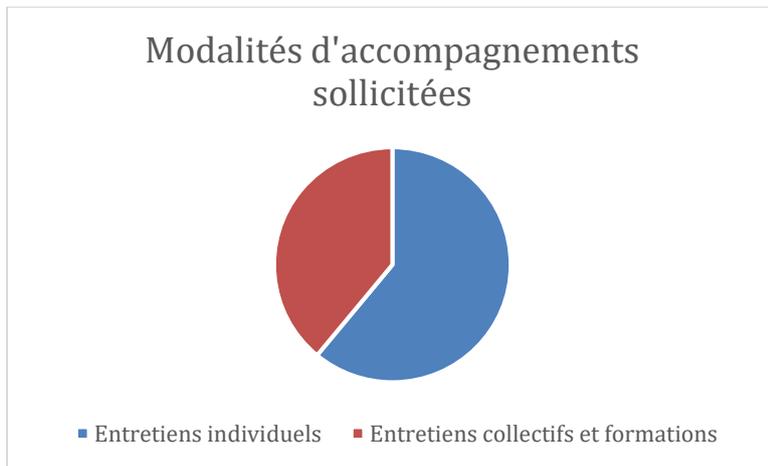
- **30 % des cédant·e·s ont une production secondaire, parmi lesquelles :**



- **16 % a une activité annexe (dans le prolongement de la ferme) dont 75 % en transformation.**
- **43 % est labélisé AB.**

## Focus sur les accompagnements proposés

Une part assez faible a été accompagnée en multi-acteurs, ils ne sont que 7 % (**la plupart par un CER**).



La transmission d'une ferme est une étape délicate pour le cédant·e car elle n'est pas juste une transaction. Elle peut être vécue comme une continuité, elle implique alors de remettre à une personne de confiance des biens et lui déléguer un pouvoir en cessant soi-même la fonction<sup>5</sup>. Et même si elle est vécue comme une rupture, elle implique des processus psycho-sociaux (perception d'intransmissibilité, crainte de l'après-retraite, manque de confiance dans les repreneurs, situation de la maison d'habitation, etc.) qui la rendent sensible à accompagner. De plus, d'autres facteurs expliquent la difficulté à transmettre : montant des retraites, prix du foncier, prix des produits agricoles, effets d'agrandissement et de capitalisation, accaparement des terres par des firmes, difficultés d'octroi de prêt bancaire, sorties précoces d'agriculteurs, inadéquation des projets d'installation avec les fermes existantes, etc.

D'où une nécessité absolue d'offrir un accompagnement humain et progressif à ces transmissions.

<sup>5</sup> Dominique Lataste.

Le graphique ci-dessus montre assez bien les préoccupations des cédant·e·s lors de cet accompagnement. En effet ils abordent beaucoup plus des freins liés aux facteurs psychosociaux, à la restructuration de leur ferme, à la recherche de repreneur et à la préparation de l'après-retraite que des freins économiques (évaluation de la ferme). Étonnamment, la question du logement est très peu abordée alors que c'est souvent un nœud dans la négociation cédant-repreneur.

		Nombre de cédant.e.s qui ont franchi ces étapes	Pourcentage du total
Émergence / structuration	Réflexion sur la transmission/la retraite	▲ 44	59%
	Réflexion sur le foncier, le système de production, les investissements	■ 25	33%
	Relevé de carrière MSA	▼ 10	13%
	Évaluation financière retraite	▼ 5	7%
	Réflexion sur le profil du repreneur	■ 17	23%
	Réflexion sur la restructuration de la ferme	■ 15	20%
Consolidation / structuration	Évaluation financière ferme	▼ 6	8%
	Diagnostic transmission	▼ 5	7%
	Rencontre repreneur	▼ 12	16%
	Diffusion d'annonce	■ 19	25%
	Repreneur identifié	▼ 6	8%
	Choix mode de cession	▼ 13	17%
	Engagement repreneur : négociations/échanges en cours	▼ 4	5%
	Négociation compromis de vente	▼ 0	0%
Transmission / concrétisation	Modification système de production	▼ 0	0%
	Lien repreneur/CUMA	▼ 0	0%
	Transfert des contrats existants	▼ 1	1%
		▼ 0	0%
	Demande aides		
	Transfert (DPB, foncier, etc.)	▼ 0	0%
	Signature compromis de vente	▼ 1	1%
	Demande retraite MSA	▼ 4	5%
Déclaration de cession CFE	▼ 0	0%	

Parce qu'elle doit s'anticiper tôt (10 ans en amont) la transmission nécessite aussi d'évoluer à travers plusieurs phases de maturation.

Les cédant·e·s accompagné·e·s sollicitent les CIVAM sur des phases très amont (réflexion sur la retraite, sur le système de production et sa transmissibilité, sur la restructuration de la ferme et sur le profil de repreneur souhaité) mais aussi sur des phases plus avancées comme la diffusion de l'annonce de transmission qui concrétise la décision de transmettre à quelqu'un et qui engage le cédant·e dans une démarche d'ouverture et de rencontre.

**Ici, tous les cédant·e·s accompagné·e·s sont dans une perspective de continuité de la ferme et pas d'agrandissement et envisagent de transmettre dans les 4 à 5 ans alors qu'au niveau national 1/3 des exploitants de 60 ans n'envisagent pas de départ proche (chiffres du recensement 2020).**

Ils sont par ailleurs **25 % à envisager une reprise de ferme par un collectif** alors qu'ils sont en majorité en exploitations individuelles et 45 % à envisager une restructuration de leur ferme<sup>6</sup>. C'est une forme d'ouverture assez forte car imaginer plusieurs actifs sur sa ferme (sur une même surface) avec une organisation du travail différente et éventuellement des productions plus

<sup>6</sup> Entendue comme une réorientation (de façon cumulative ou non) de la conduite de l'activité, de la production principale, de l'usage des terres et des bâtiments au sens du Pôle InPACT (2019).

diversifiées peut représenter un horizon trop inimaginable. **Il y a fort à parier que l'accompagnement CIVAM ou même plus largement InPACT permet cette ouverture grâce aux échanges entre pairs, à la prise de recul sur sa ferme ou encore à la mise en réseau avec des porteur·euse·s de projet.**

## Conclusions et perspectives

Les tendances observées dans cet observatoire CIVAM objectivent des intuitions et s'observent aussi dans d'autres réseaux (InPACT) voire dans les chambres qui sont également confrontées à des nouveaux publics qu'elles peinent parfois à cerner.

Globalement, le profil dominant des porteur·euse·s de projet accompagnés par les CIVAM (non issus du milieu agricole et/ou s'installant hors du cadre familial) traduit des besoins d'accompagnement spécifiques. Sans capital hérité (savoirs familiaux, tutorat et autres formes de suivi assurées dans un cadre familial, apport de foncier, apport d'outillage et de matériel), la phase d'émergence de projet et de structuration demande plus de temps et d'adaptation fine.

Côté cédant·e·s, si on observe dans les CIVAM une capacité d'ouverture assez forte de leur part, il est flagrant d'observer l'inadéquation entre les fermes proposées à la transmission et les projets portés en face (au moins pour les types de production). Pour autant, les vocations plus nombreuses en productions végétales sont en phase avec les objectifs d'autonomie alimentaires des territoires. Il est donc important de ne pas les décourager.

Ces tendances traduisent donc un besoin accru d'accompagner humainement (c'est à dire en fonction des objectifs des personnes, mais aussi de leurs représentations et des freins/leviers qui leurs sont propres) et d'accompagner la rencontre entre cédant·e·s et repreneur·euse·s pour faciliter le franchissement de certains obstacles et massifier les installations-reprises.

Les résultats de cet observatoire plaident aussi pour l'importance de proposer un accompagnement :

- **sur une durée suffisamment longue et suffisamment en amont, pour permettre d'aborder des différents besoins liés à l'émergence et à la structuration des projets** (en raison des temps de réflexion et de maturation nécessairement plus longs pour des personnes non issues du milieu agricole, en période de transition professionnelle mais aussi pour les cédant·e·s qui ont besoin d'anticiper leur changement de vie) ;
- **centré sur la personne et sa trajectoire personnelle** en réponse aux nombreuses reconversions et changement de vie en cours chez les candidats et aux implications psycho-sociales chez les cédant·e·s ;
- **facilitant l'intégration au territoire pour assurer plus largement les chances d'ancrage et de pérennisation des activités créées ou reprises ;**
- **Permettant d'ouvrir le champ des possibles**, notamment sur les productions, les pratiques agroécologiques, les potentiels qui existent dans les fermes à reprendre, les vertus du collectif, etc.
- **Intégrant les préoccupations des porteur·euse·s de projets agricoles** de façon à répondre au besoin en termes de bien-être au travail, d'ergonomie et des exigences des nouvelles générations qui s'installent (notamment pour une meilleure adéquation entre contraintes familiales et projet professionnel).

Pour que les projets de transmission-installation aboutissent et se pérennisent, il faut donc un contexte d'accompagnement favorable avec des financements pour les phases d'émergence comme de construction des projets, pour la transmission autant que pour l'installation.

**A notre sens, ce contexte favorable ne peut exister que si les porteur·euse·s de projet et cédant·e·s ont le choix et les moyens pour l'accompagnement qui leur correspond le mieux, donc s'il existe un pluralisme reconnu et soutenu dans le parcours officiel à l'installation-transmission.**

Aujourd'hui ce cadre global et sécurisant n'existe pas puisque l'AITA est plutôt moins disant et concentre les moyens au sein des chambres d'agriculture. Reste à savoir ce que deviendra le projet de France Services Agriculture qui doit faire avancer le principe de pluralisme des accompagnements dans le parcours à l'installation-transmission. A l'heure où cet observatoire est analysé, on ne sait pas grand-chose des applications concrètes de ce FSA (Quels moyens seront alloués et comment ils seront distribués? Quelle gouvernance sera garantie aux échelle départementales, régionales et nationales pour cette politique publique?).

### **Perspectives :**

Prolonger les accompagnements et le recueil de leurs données sur plusieurs années permettra d'analyser des installations effectives et leur potentiel de transformation agroécologique.

L'analyse de ces tendances permettra de faire évoluer les accompagnements et de les adapter en expérimentant des méthodes pour des problématiques ou publics spécifiques et en les diffusant largement dans nos réseaux :

- Auprès des porteuses de projet en particulier ;
- Sur la restructuration des fermes à transmettre ;
- Sur l'accompagnement des binômes cédant-repreneur (test d'activité, tutorat, parrainage, accompagnement dans les représentations, construction de récits communs pour remplacer les transmissions familiales<sup>7</sup>, etc.) ;
- Sur le repérage anticipé des cédant·e·s (porte-à-porte transmissibilité, sensibilisation, inclure la transmissibilité dans l'accompagnement des paysan·ne·s tout au long de leur carrière) ;
- Sur l'accompagnement des collectifs à l'installation ;
- Sur le suivi post-installation pour sécuriser le maintien en activité.

L'outil OMITT développé en parallèle de l'observatoire, permettant de mesurer les impacts des transmissions pour les territoires apporte des éléments tangibles pour la mise en mouvement des collectivités locales qui ont un rôle majeur à jouer dans la facilitation des contextes de transmission (en articulant les actions et compétences des structures d'accompagnement complémentaires sur le repérage, l'émergence, l'accompagnement humain, le foncier, le chiffrage, le financement, l'administratif, etc.).

---

<sup>7</sup> Selon la méthode de la « greffe mythique » conceptualisée par le psycho-sociologue Dominique Lataste et mise en pratique dans certains accompagnements à la transmission hors cadre familial.

# Lexique

- DJA : Dotation Jeunes Agriculteurs
- IMA : Issu du Milieu Agricole
- NIMA : Non Issu du Milieu Agricole
- HCF : Hors Cadre Familial
- PAI : Point Accueil Installation
- LOA : Loi d'Orientation Agricole
- FSA : France Services Agriculture
- OMITT